

La Newsletter

WORKSHOP VIRTUEL ORGANISÉ PAR LA CIPR ET L'IRPA : APPLICATION DU CARACTÈRE RAISONNABLE ET DE LA TOLÉRABILITÉ AU SECTEUR MÉDICAL (20 ET 21 JUIN 2022)

Près de 40 participants d'une vingtaine de pays se sont donnés RDV sur ce workshop. Une demi-journée était consacrée à des exposés ; la seconde a donné lieu à trois groupes de travail.

Quelques réflexions issues des échanges

- La définition de la santé de l'OMS inclut le bien-être : il est donc nécessaire d'établir une relation entre justification et risque et d'adapter le traitement du patient en fonction du bien-être ;
- La spécificité de l'individu (sexe, âge, taille) est à prendre en compte pour le calcul du risque. La tolérabilité du risque est donc différente selon les individus ;
- Il est important de connaître ce qui est considéré comme niveau de risque intolérable du point de vue des patients. La réponse peut être différente de celle du médecin. Elle dépend de la façon dont les risques et les bénéfices liés à l'exposition médicale ont été discutées avec les patients ;
- Lorsque l'acte médical est justifié, c'est tolérable ; une bonne exécution le rend raisonnable. A condition, cependant d'informer et impliquer les patients ;
- Le respect des valeurs éthiques est essentiel : redevabilité et responsabilité du médecin vis-à-vis du patient... Ces notions peuvent aussi varier d'un pays à l'autre ou en fonction du contexte.

Plus d'informations :

Le modèle du caractère raisonnable et tolérable du risque radiologique est un cadre conceptuel pour la mise en œuvre des principes de la CIPR.

Les développements récents sur les fondements éthiques du système de radioprotection appellent à revisiter la signification de ce cadre, son rôle et sa mise en œuvre pratique à la lumière des valeurs éthiques. En 2019, la CIPR a mis en place un groupe de travail dédié (TG114) pour examiner les perspectives historiques et actuelles sur le caractère raisonnable et la tolérabilité afin de consolider et de clarifier la publication 103, et de préparer les considérations et les bases nécessaires à l'élaboration des futures recommandations.



L'application du caractère raisonnable et de la tolérabilité au secteur médical a été discutée par le groupe de travail de la CIPR en relation avec la CIPR. Trois dimensions principales de la qualité de la protection radiologique des patients en médecine sont considérées :

- > pertinence/justification,
- > gestion de la dose du patient,
- > centrage sur le patient.



